

BOUSSY

info

www.ville-boussy.fr

Votre Vi(II)e p11
« Eau et mathématiques » au programme
de la fête de la science

Votre vi(II)e p12-13
Une semaine dédiée aux aînés pour voir
la vie en bleue

Oct. 13
#133

L'actualité p4-5

Préserver nos espaces naturels,
une priorité

Vous aviez évoqué la création d'une aire de jeux dans notre quartier, qu'en est-il aujourd'hui ?

DS – HABITANTE DE LA VILLA DES SORBIERS



La construction d'une nouvelle aire de jeu débutera prochainement à proximité du groupe scolaire Rochopt. Elle sera située sur le terrain à l'angle de la rue Georges Coubard et de la rue des Jardins. En effet, la copropriété de la résidence des Jardins (Merisiers, Rochopt, Sorbiers), a proposé à l'euro symbolique une parcelle à la Ville, dont elle était propriétaire.

Cet espace accueillera bientôt une aire de jeux dotée d'une balançoire et d'un toboggan. En outre, la municipalité a décidé d'implanter également une balançoire dans l'aire de jeux de l'espace de vie des Buissons. Ces nouveaux équipements sécurisés pourront être utilisés par les enfants de 2 à 6 ans, le sol sera également aménagé de façon à pouvoir utiliser ces équipements sans risque.

Les travaux d'aménagements débuteront courant octobre.

Je travaille depuis 20 ans et je souhaiterais obtenir la médaille d'honneur du travail.

Comment dois-je procéder ?

SD – HABITANT DES THIBAUDIÈRES

Les dossiers de médaille d'honneur du travail ou médaille d'honneur agricole sont à retirer en mairie, au secrétariat général. Vous devez ensuite faire remplir par votre employeur la partie qui le concerne et retourner en mairie les imprimés de demande accompagnés des pièces justificatives. Le dossier complet est transmis à la préfecture par la mairie. Deux promotions ont lieu dans l'année, le 1^{er} janvier et le 14 juillet. Les diplômes relatifs à la médaille du

travail sont adressés par la préfecture en mairie et sont remis officiellement par le maire lors d'une cérémonie annuelle organisée en l'honneur des récipiendaires. Pour mémoire, il existe quatre médailles : médaille d'Argent (20 années de travail), médaille Vermeil (30 années de travail), médaille Or (35 années de travail) et médaille Grand Or (40 années de travail).

J'ai vu du lierre sur des arbres dans le parc de la mairie, cette plante ne risque-elle pas de les étouffer ?

MF – HABITANTE DE LA NÉRAC

La mairie a demandé un diagnostic aux services des Espaces Naturels Sensibles, et selon les spécialistes consultés, cela dépend d'abord de l'état de santé de l'arbre. On a longtemps accusé le lierre de tous les maux. Tout d'abord, le lierre n'est pas une plante parasite. Il possède ses propres racines, et ses crampons ne lui servent que pour grimper sur son support, que ce soit un arbre ou un poteau en béton, afin de capter suffisamment de lumière pour fleurir et fructifier.

Si le lierre se trouve sur un arbre malade, en fin de vie ou affaibli par un accident ou une tempête, il recevra de plus en plus de lumière et deviendra de plus en plus vigoureux. Il risque alors d'empirer l'état de santé de l'arbre et de précipiter sa fin.

En revanche, si le lierre utilise comme support une plante vigoureuse et en bonne santé, ce qui est le cas pour les arbres du Parc, alors la cohabitation se passera très bien, et les deux plantes se rendront des services mutuellement. En effet, on sait maintenant que le lierre protège les arbres des intempéries et leur assure une croissance plus régulière. De plus, il abrite de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux forts utiles au jardinier.

